



## Déclarations de transparence

Participations au 29 septembre 2011 (conformément aux articles 6 et 14 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)

### **Bruxelles (Belgique), le 5 octobre 2011 – 18.00 CET - information réglementée –**

En raison de et à la suite d'opérations réalisées le 29 septembre 2011 par UCB SA/NV sur ses titres propres, celle-ci s'est vue notifiée, le 5 octobre 2011, différentes déclarations de transparence.

Le 29 septembre 2011, UCB SA/NV a procédé aux opérations suivantes : elle a d'abord vendu 704.733 actions UCB SA/NV avant d'acquérir 1.400.000 options sur des actions UCB SA/NV. Elle a, ensuite, acheté hors bourse à KBC Bank NV 1.114.259 actions UCB SA/NV.

A la suite de ces opérations, UCB SA/NV détient plus de 3% de ses propres droits de vote (2,18% attachés aux actions qu'elle détient et 1,20% attachés aux options portant sur ses propres titres, à supposer qu'elles soient toutes exercées). UCB SA/NV dépasse, par ailleurs, avec UCB Fipar SA et UCB SCA le seuil de 5% des droits de vote dans UCB SA/NV (3,90% attachés aux actions qu'elles détiennent ensemble et 1,20% attachés aux options portant sur des actions UCB SA/NV, à supposer également qu'elles soient toutes exercées). Ces informations sont reprises dans chacune des notifications soumises à UCB SA/NV.

De plus, KBC Bank NV ne possède plus d'actions UCB SA/NV en concert avec Financière de Tubize SA. Cet événement a donné lieu à une notification.

Le nombre d'actions détenues par le concert formé entre Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG atteint 41,44% des droits de vote, voire 42,64% lorsqu'il est tenu compte des options détenues par UCB SA/NV sur ses actions propres et à supposer qu'elles soient toutes exercées. Les parties à ce concert ont, pour cette raison, aussi procédé à une notification de transparence.

Finalement, en vue d'une bonne information du public, les informations relatives à chacun des trois autres concerts auxquels Financière de Tubize est partie (à savoir ceux formés avec Degroof Corporate Finance SA, Imofig SA et Levimmo SA ; avec Compar Finance SA ; et avec Pharmahold SA et Cosylva SA) ont été mises à jour.

Les informations relatives au nombre de titres et au pourcentage de droits qui est attaché sont disponibles sous forme de tableau schématique dans la charte de corporate



gouvernance d'UCB SA/NV, figurant sur son site web ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)). Les notifications de transparence sont également publiées dans leur intégralité sur le site d'UCB SA/NV.

**UCB S.A./N.V. - Allée de la Recherche, 60 - 1070 Bruxelles – RPM 0403.053.608**

**Pour de plus amples informations**

Michael Tuck-Sherman, Investor Relations, UCB  
T +32.2.559.9712, [Michael.tuck-sherman@ucb.com](mailto:Michael.tuck-sherman@ucb.com)

**A propos d'UCB**

UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, la société a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,2 milliards en 2010. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB).

**Déclarations prospectives d'UCB**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis les déclarations ayant trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.